REPUBLIQUE DE CÖTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

PREFECTURE DE DALOA

BILAN DES ACTIVITES DES CDS DEPUIS LEUR CREATION JUSQU'À CE JOUR

Présenté par:

Le Préfet de la Région du Haut-Sassandra, Préfet du Département de Daloa
BROU KOUAME
Préfet Hors Grade

Daloa le 19 février 2014

Plan de l'exposé

I- Missions des CDS

II- Principales activités dans les Départements avant 2012

III- Situation actuelle (avec le Conseil du Café-Cacao)

IV- Recommandations

I- MISSIONS DES CDS

Le Comité Départemental de Suivi des activités de la filière Café-Cacao (CDS) a été instauré par décision N°1091/MIDGAT du 24 décembre 2000. Ce comité avait pour mission:

- Suivre le bon déroulement des opérations de commercialisation du Café-Cacao;
- Veiller à la bonne application par les opérateurs de la filière des dispositions légales et réglementaires en vigueur;
- Relever toutes violations des engagements pris par les opérateurs;

I- MISSIONS DES CDS (suite)

- Veiller à la bonne application des mesures d'amélioration de la qualité;
- Relever et communiquer à l'ARCC les statistiques d'achat.

II – PRINCIPALES ACTIVITES DANS LES DEPARTEMENTS AVANT 2012

A – Activités des CDS

- Mise en place régulière des CDS par Arrêté des Préfets;
- Contrôle aux postes et barrages des Forces de l'ordre;
- Réunions périodiques d'évaluation avec l'ensemble des acteurs;
- Suivi sur le terrain de l'application des prix d'achat bord champ;

II – PRINCIPALES ACTIVITES DANS LES DEPARTEMENTS AVANT 2012 (suite)

- Contrôle des conditions de commercialisation et de répression des fraudes;
- Sensibilisation des différents opérateurs de la filière;
- Visites de magasins et coopératives agréés pour la collecte de données statistiques;
- Tenue de données statistiques par Département.

II – PRINCIPALES ACTIVITES DANS LES DEPARTEMENTS AVANT 2012 (suite)

B – Difficultés rencontrées par les CDS

- Inexistence de réglementation formelle pour sanctionner les acheteurs frauduleux;
- Manque de moyens de mobilité pour :
  - Sillonner les zones de production;
  - Contrôler les opérations de commercialisation, leur bon déroulement et l'application de la réglementation en vigueur (respect du prix garanti, respect des zones d'activité par opérateur)
- Manque de réglementation régissant de façon uniforme les saisies.

II – PRINCIPALES ACTIVITES DANS LES DEPARTEMENTS AVANT 2012 (suite)

B – Difficultés rencontrées par les CDS

- Manque de matériels (humidimètre) pour l'appréciation de la qualité des produits commercialisés;

- Disfonctionnement entre le CDS et les agents du FDPCC (agents FDPCC agissant sans informer le CDS).

III – SITUATION ACTUELLE (AVEC LE CONSEIL CAFE-CACAO A PARTIR DE 2012)

- Attributions des CDS dévolues aux agents assermentés du CCC pouvant créer un conflit de compétence dans l'exécution des missions;
- Le délégué du Conseil du Café-Cacao échappe au contrôle des CDS (Il ne rend pas compte de ses activités au CDS) entrainant ainsi des difficultés de suivi de l'application des prix;
- Plus de poste d'observation dans les Départements;
- Le contrôle de la qualité n'est plus effectué par les agents de l'Agriculture;
- Les CDS ne sont pas renouvelés dans la plupart des départements.

III – SITUATION ACTUELLE AVEC LE CONSEIL CAFE-CACAO A PARTIR DE 2012 (SUITE)

- La non disponibilité des statistiques de production par Département au niveau des CDS, les agents du Conseil du Café-Cacao refusant de partager leur données;

- Rôle restrictif du CDS: après la délivrance des attestations qui permettent d'agréer les acheteurs, le CDS ne maîtrise plus le contrôle des activités de ces acheteurs.

IV – RECOMMANDATIONS

- Pour un meilleur fonctionnement du CDS, il serait opportun qu'une véritable collaboration soit instaurée entre la Délégation Régionale du Conseil du Café-Cacao et le CDS.

- La délivrance de carte de pisteur doit être étendue aux collecteurs des coopératives pour permettre aux CDS de les contrôler pour éviter les fraudes aux frontières.

- Clarifier les attributions des CDS et agents du Conseil du Café-Cacao pour permettre une fluidité dans la mise en œuvre des activités sur le terrain par l'application de l'Arrêté interministériel N°409/MINAGRI/MEMIS/MCAPPME du 04 novembre 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Comité départementaux de Suivi des activités de la filière café-cacao, en abrégé CDS.

IV – RECOMMANDATIONS (suite)

- Clarifier l'arrêté interministériel par une circulaire d'application du Ministre de l'Agriculture portant sur les modalités de mise en œuvre;

- Améliorer le budget de fonctionnement des CDS en leur affectant des ressources autres que le produit de la confection des cartes d'acheteurs pour leur permettre d'être efficace sur le terrain;

- Renforcer périodiquement les capacités des membres du CDS sur des thèmes précis relativement à la filière Café-Cacao;

- Valider les différents projets d'infrastructure (routes, pistes, écoles, maternités et dispensaires) au niveau du CDS;

- Responsabiliser le CDS dans la gestion de tout appui en carburant aux Forces de Sécurité pendant la campagne de commercialisation.

Je vous remercie